

## Conditions générales de vente et de livraison 09.16

### 1. Champ d'application

- 1.1 Nos livraisons et ventes sont régies exclusivement par nos conditions générales de vente et de livraison (ci-après dénommées: CGVL) applicables au moment de la commande.
- 1.2 Le client accepte les CGVL en vigueur en passant commande, respectivement en approuvant tacitement la confirmation de la commande.
- 1.3 Toutes modifications de ces CGVL sont valides exclusivement avec la confirmation écrite de la société MAB Amsler AG. Les présentes contredisent toutes conditions contraires. Nos CGVL s'appliquent même si nous avons connaissance de conditions contraires ou divergentes du client.

### 2. Offres, prix

- 2.1 Nos offres sont valables un mois ou selon ce qui est indiqué dans l'offre de prix. Les prix de catalogue s'appliquent pendant une année civile. Des changements de prix sont réservés en cas de fortes variations des coûts de matières premières.
- 2.2 Tous les prix s'entendent hors emballage et hors expédition. La TVA n'est pas incluse dans nos prix et son montant légal à la date de facturation est mentionné séparément dans la facture.
- 2.3 En cas de retour d'articles de stock dans un état impeccable, nous remboursons au maximum 2/3 du prix unitaire net imputé. Le transport est à la charge du client.
- 2.4 Il est de la responsabilité exclusive du client de se procurer les autorisations nécessaires et de satisfaire à d'autres conditions de droit public.

### 3. Confirmation et déroulement de la commande

- 3.1 Le contrat n'a valeur d'engagement que par la confirmation de commande de MAB Amsler AG. Cet engagement devient caduc en cas de changement ultérieur d'informations, de dimensions ou de plans.
- 3.2 Pour assurer des délais de livraison rapides, nos confirmations de commande peuvent être approuvées tacitement par le client. Si le client souhaite des modifications, celles-ci doivent nous être communiquées sous 24 heures (1 jour ouvrable) par courrier, par e-mail ou par fax.
- 3.3 Nos confirmations de commande doivent être vérifiées avec précision, notamment pour ce qui concerne le type de profil, l'épaisseur et la nature du matériel, la qualité du revêtement, la face visible, la couleur, les dimensions et liste des pièces. Les erreurs, corrections ou modifications doivent être communiquées par courrier, par e-mail ou par fax sous 24 heures (1 jour ouvrable) suivant l'envoi de la confirmation de commande; sinon, celle-ci est lancée en production.
- 3.4 En cas d'annulation de commande, cette dernière est facturée selon son état d'avancement.
- 3.5 Des tolérances dimensionnelles de façades et profils, dans la limite des marges suivantes par pièce, sont considérées comme normales:  
En largeur: +1/-1 % En hauteur: +1/-2 mm  
En longueur: +1/-5 mm Conicité: +1/-1 mm
- 3.6 Des différences de couleurs peuvent survenir lors de commandes de réapprovisionnement, de livraisons supplémentaires ou ultérieures. Avant toute passation de commande, nous recommandons de nous signaler la quantité précise ou la surface nécessaire pour que nous puissions prendre les dispositions appropriées.
- 3.7 Les délais de livraison sont sans engagement. Des incidents sont sous réserve. Toutes actions en dédommagement ou tous frais consécutifs pour cause de non-exécution ou de retard d'exécution sont exclus.
- 3.8 En cas de livraison de la marchandise au départ de l'entrepôt de MAB Amsler AG, le risque est transmis à l'acheteur à ce moment-là. En cas de réalisation du transport par MAB Amsler AG, le risque est transmis à l'acheteur dès l'arrivée de la marchandise sur le lieu de livraison. Les transports s'entendent exclusivement sans déchargement.
- 3.9 En cas de non-réalisation de la réception ou de l'appel de marchandise dans les délais requis, nous nous réservons le droit de facturer la marchandise et nos frais supplémentaires (ex. d'entreposage).
- 3.10 Les déductions d'escompte ou rabais requièrent une convention écrite spécifique. Les retenues injustifiées sur facture sont recouvrées. 45 jours après facturation, nous nous réservons le droit d'imputer des intérêts moratoires au taux lombard en cours. En cas de retard de paiement,

MAB Amsler AG est autorisée à suspendre la production ou la livraison ou à résilier tout autre contrat. Tous les dommages ou coûts qui en résultent sont à la charge de l'acheteur.

### 4. Réclamations et garantie

- 4.1 Le client doit inspecter l'expédition dès réception de la marchandise.
- 4.2 Seules sont prises en compte les réclamations formulées dans les 5 jours suivant la livraison. Toutes différences dimensionnelles ou de couleur ainsi que des dommages dus au transport doivent être signalés avant utilisation. Des coûts consécutifs ne sont pas admis. Le matériel doit être examiné avant utilisation pour vérifier sa conformité.
- 4.3 Aucun dommage ne pourra être invoqué en cas de transformation du matériel (par ex. montage).
- 4.4 Les films de protection doivent être enlevés le plus rapidement possible, au plus tard avant montage, pour identifier d'éventuels dommages. Les frais d'enlèvement du film de protection ne font l'objet d'aucun remboursement.
- 4.5 La marchandise faisant l'objet d'une réclamation doit être entreposée en bonne et due forme et protégée contre tous dommages complémentaires. La marchandise faisant l'objet d'une réclamation doit nous être restituée en cas de versement de dommages et intérêts par MAB Amsler AG. Le matériel reconnu défectueux par MAB Amsler AG peut être remplacé; nous nous réservons le droit de reprendre la marchandise sans la remplacer et d'en créditer le prix de vente. Toutes les autres prétentions sont exclues.
- 4.6 Des réclamations relatives à un défaut ne libèrent aucunement le client du paiement de la facture dans le délai imparti et ne l'autorisent pas à procéder à des retenues sur facture.
- 4.7 La durée de la garantie se conforme au CO [Code des obligations]. La garantie couvre au maximum le remplacement de la marchandise dont la défectuosité est prouvée. Le montant maximum du dommage se limite à la somme facturée par MAB Amsler AG. Toutes autres prétentions, telles des coûts consécutifs, etc., sont exclues.

### 5. Généralités

- 5.1 Pour autant que nos conseils et notre support ne soient pas décomptés séparément, le client est seul responsable de veiller à leur exactitude et à leur exhaustivité.
- 5.2 Nos produits doivent être utilisés conformément à leur usage, sans aucune erreur et de façon sûre. Le client doit par ailleurs se familiariser avec toutes les informations sur le produit mises à disposition par nos soins. Il doit délivrer à ses collaborateurs, fournisseurs de prestations et clients des instructions suffisantes sur la manipulation de nos produits. Il doit prendre des mesures opportunes pour prévenir tous risques pouvant être causés par nos produits à des personnes ou des biens.
- 5.3 Le client se doit de respecter d'éventuelles prescriptions légales ou de communiquer à MAB Amsler AG les exigences y afférentes. Ceci comprend notamment, de manière non exhaustive, les éléments suivants: prescriptions / directives, normes, autorisations, homologations, pratiques, importation, transport, entreposage, maniement, utilisation et élimination.
- 5.4 Les informations figurant sur notre site web ou dans notre catalogue ne prétendent pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude en termes de contenu. En particulier, ces informations ne sont pas destinées à offrir un conseil de quelque nature que ce soit.
- 5.5 Des produits peuvent être retirés de l'assortiment sans avis préalable ou voir leurs dimensions, leur forme ou leur couleur adaptées en fonction des besoins.
- 5.6 Si certaines dispositions des présentes CGVL ou autres clauses contractuelles sont invalides ou le deviennent, la validité du reste du contrat n'en est pas affectée pour autant.

### 6. Lieu d'exécution

- 6.1 Le lieu d'exécution des commandes ou des paiements est Bellach, CH-4512 Bellach (Suisse).
- 6.2 Le for compétent pour tous les litiges découlant de ces CGVL est Soleure, CH-4500 Soleure (Suisse).
- 6.3 Les présentes CGVL sont soumises au droit matériel suisse à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CIVM).